

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2017

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, , Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, Anne ZYTO conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Fabien ACKER donne procuration à Anne ZYTO, Véronique PHILIPPS donne procuration à Michèle CECCHINI, Eric HUBERT donne procuration à Marie-Josée SCHALLER

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 10 Mai 2017 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier et par mail le 3 mai 2017, avec comme ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2017
- Réunions, rencontres et manifestations

2. PROJETS ET TRAVAUX

- La Maison des Associations : validation de l'avant-projet sommaire
- Circulations douces – lot n°5 : principes d'aménagement
- Mairie annexe Hohwiller : attribution des lots dans le cadre du marché travaux
- Jardins de la Saline : étude de faisabilité

3. URBANISME

- Déclarations d'intention d'aliéner

4. AFFAIRES SCOLAIRES

- Présentation du PEDT

5. PERSONNEL COMMUNAL

- Avenant aux contrats d'enseignement artistique
- *Contrats d'engagement : emplois saisonniers (point ajouté à l'ordre du jour)*

6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- Subvention club de badminton

7. DIVERS

- Convention de partenariat entre la commune de Sultz-sous-Forêts/Hohwiller et le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer « Espace sans tabac »
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2017**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Approuve, à l'unanimité moins 5 abstentions (Fabien ACKER, José POZUELO, Jean-Michel STEPHAN, Céline GEFFROY, Fabrice FISCHER) le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2017.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

12.04.2017

- Séance budgétaire du conseil communautaire : Le maire rappelle que la situation financière de la communauté de communes est très tendue. La fiscalité a été augmentée de 10% : elle reste bien en deçà des communautés de communes aux alentours.

Par ailleurs le Maire est revenu sur l'avis défavorable de la CNAC sur le projet Leclerc en informant l'assemblée que cet avis défavorable est motivé par les arguments suivants :

- la consommation foncière (alors que les besoins ne sont pas avérés) : l'opération n'a pas été jugée assez compacte ;
- une qualité d'insertion paysagère jugée insuffisante ;
- un volet efficacité énergétique pas assez développé ;
- l'éloignement de l'opération d'avec le centre-ville.

Le Maire précise également que le recours déposé par le Supermarché Super U de Woerth a été rejeté et que seul le recours de MATCH a été pris en compte par la CNAC. Ce qui veut aussi dire que la demande d'extension en cours du SUPER U de Woerth ne pourra être contestée par les supermarchés implantés dans notre localité.

Par ailleurs, le conseil communautaire a consolidé ses orientations parmi lesquels :

- la création du Centre intercommunal d'action sociale au 1er juillet 2017
- le développement d'une politique jeunesse qui vient compléter une politique dédiée à la petite enfance et aux personnes âgées

13.04.2017

- Réunion ADEAN : comité directeur

19.04.2017

- Préparation des manifestations de Noël
- Préparation Journée citoyenne : Mme CECCHINI relance les membres du Conseil Municipal

21.04.2017

- Rencontre avec l'architecte WALTHER sur le projet Funfrock : la prise de contact avec les différents acteurs potentiellement intéressés est en cours.

22.04.2017

- Conseil syndical du PRNVN à Soultz-sous-Forêts : Christian KLIPFEL informe qu'il est envisagé que l'Assemblée Générale se déroule sur Soultz-sous-Forêts ou dans les environs

23.04.2017

- Elections présidentielles : 1^{er} tour

24.04.2017

- Rencontre avec « Noël d'Antan » pour une animation autour des automates dans le cadre des festivités de Noël 2017

26.04.2017

- Réunion du Pôle des services dans le cadre de la mission Appui et conseil aux employeurs du centre de gestion 67
- Réception des travaux de la rue Geiger
- Réunion d'organisation pour l'inauguration du Foyer Protestant qui aura lieu le 4 juin à 17 heures
- Commission Projets et Travaux : circulations douces rue de Seltz, travaux Maison des Associations

27.04.2017

- Réunion du service technique dans le cadre de la mission Appui et conseil aux employeurs menée par le centre de gestion 67
- Rencontre avec Roland CLAUSS en vue de mise en place d'une initiation à l'informatique

28.04.2017

- Réunion de l'équipe médiathèque dans le cadre de mission Appui et conseil aux employeurs menée par le centre de gestion 67
- Rendez-vous chez le notaire pour la conclusion de la vente des terrains SCHIMPF et WAGNER/WAHL dans le cadre de la réalisation des circulations douces (lots 5 et 6)
- Remise des diplômes pour les donateurs de sang

29.04.2017

- Cérémonie à la grande synagogue de Strasbourg à l'occasion de la journée de la déportation

02.05.2017

- Rencontre avec Monsieur BANCEL, directeur de la Clinique St François. La question de la construction d'une Maison de Santé a été évoquée.

03.05.2017

- Ateliers organisés par le Conseil départemental « Faire équipe avec les territoires » dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats départementaux du développement territorial et humain: intervention du Maire dans l'atelier « Comment renforcer l'attractivité du territoire en dynamisant les ville et les bourgs centres ? ». Le Maire informe que de nombreux élus ont manifesté leur intérêt pour notre démarche.

04.05.2017

- Réunion concernant le raccordement de gaz rue du Docteur Deutsch. Le maire évoque les difficultés liées aux demandes de raccordement de gaz dans cette rue : il ne sera pas possible d'enclencher des travaux de voirie à chaque demande.
- Rencontre avec Ludovic WAGNER, président de l'association "ELSASS-MTB-TRAILS». Association VTT affiliée UFOLEP et MBF.
- Commission Scolaire : PEDT, travaux à la Maison des Associations, opération « Vivre ensemble », divers

05.04.2017

- Visite périodique de sécurité au Supermarché MATCH
- Rencontre avec la CAF pour l'organisation d'une manifestation autour des économies d'énergie et de l'environnement fin octobre à la SALINE
- Réunion de lancement des travaux ECOQUARTIER
- Rencontre sur place avec les commerçants du marché hebdomadaire sur le projet d'espace couvert

07.05.2017

- 2nd tour des présidentielles

08.05.2017

- Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

09.05.2017

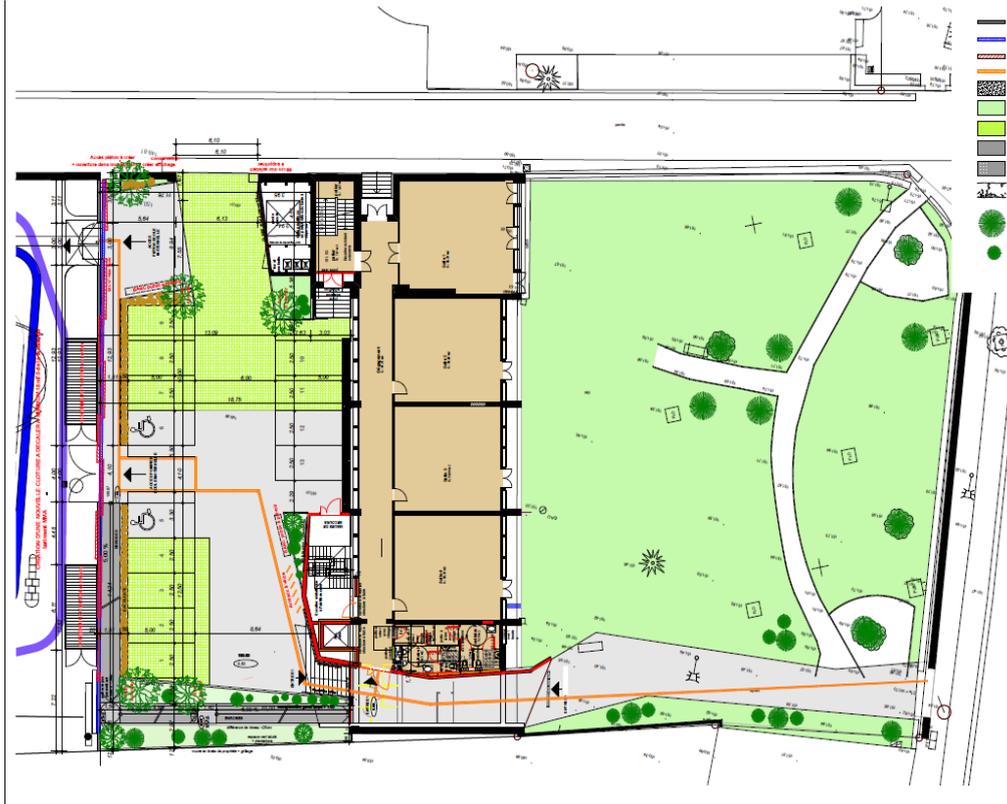
- Fête du sport : Malgré une météo mitigée, Jean-Michel STEPHAN est satisfait du nombre de participants (une centaine) et de la réussite de l'opération.

2. PROJETS ET TRAVAUX

La Maison des Associations : validation de l'avant-projet sommaire

La Maison des Associations fera l'objet de travaux d'accessibilité PMR et rénovation. L'avant-projet sommaire a été étudié en commissions projet et travaux et scolaire. L'espace de liaison entre la Maison des Associations et l'école maternelle est présenté. Il comporte notamment : un espace d'attente pour les parents et 14 places de stationnement. Cet espace a été réfléchi avec le paysagiste Milochau de l'équipe Bergeolle, maître d'œuvre des travaux de l'école maternelle.

Maison des Associations : espace de liaison avec l'école maternelle



La partie grisée sera en pavé drainant avec gravillons recommandé par la commission Projets et travaux.

Christian KLIPFEL s'interroge sur le nombre de places de stationnement PMR : ne peut-on pas le réduire à une place ?

Certains élus regrettent le côté trop minéral de cet espace. Le Maire précise que des éléments paysagers seront en place en bout de parcelle. De la couleur sera également rapportée par les containers prévus dans la cour de récréation.

Céline GEFFROY demande s'il est possible de végétaliser la cage d'escalier. Fabrice FISCHER précise que la végétalisation en surface verticale implique des techniques particulières. Le Maire propose que la question soit posée à l'architecte

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Projets et travaux, à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet sommaire de la cour
- Approuve le choix du pavé drainant avec gravillon

Concernant l'habillage de la cage d'escalier et d'ascenseur, une première version en bois traité avait été proposée. L'aspect vieillissant et grisé de cette matière a conduit l'architecte à faire une seconde version en zinc. Des exemples de construction en AZENGAR sont présentés. Le Maire rappelle que le projet passera de toute manière pour avis conforme auprès de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est proposé de garder les deux options d'habillage en attendant l'avis de l'ABF.

Concernant le parti-pris architectural, le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, moins 3 voix contre (Marie-José SCHALLER, Dominique STOHR, Céline GEFFROY) et 2 abstentions (José POZUELO, Christian KLIPFEL)

- Approuve l'architecture proposée à l'arrière de la maison des associations.



Maison des associations : vue du parking- habillage en bois


Architecture SUTTER
 Société d'architecture (sarl)
 Valentin SUTTER
 Architecte D.P.L.G.
 Zone d'Activité du "Dorrensbach"
 2 Rue des chênes
 67250 SOULTZ sous Forêts
 Tel : 03 88 48 04 78 Fax : 03 88 03 41 45
 Email : 03 88 04 74 47
 architecture.sutter@wanadoo.fr

Copropriété:
**RENOVATION DE LA MAISON DE LA
 MUSIQUE ET DES ASSOCIATIONS**
 rue des Barons de Fleckenstein
 67250 SOULTZ SOUS FORETS

Maître d'ouvrage:
 Mairie de Soultz sous Forêts
 2, rue des Barons de Fleckenstein
 67250 SOULTZ SOUS FORETS

Désignation:
PERSPECTIVES ARRIERE

Date: 13/04/2017

Phase:	APS	Vue:	SANS
--------	-----	------	------

Signatures:

Modifications:

Ce plan reste la propriété exclusive de ARCHITECTURE SUTTER
 Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de ARCHITECTURE SUTTER est formellement interdite. Toute utilisation non autorisée sera considérée comme une violation des droits de propriété intellectuelle.

Maison des associations : vue du parking- habillage en azengar

Maison de des associations : estimation du coût des travaux phase APS = rappel

Lots	Montant	2017	2018
DEMOLITION	15 000,00	15 000,00	
GROS ŒUVRE CAGE ASCENSEUR + ESCALIER + MURETS	40 000,00	40 000,00	
OSSATURE METALLIQUE + HABILLAGE BOIS	44 000,00	44 000,00	
ETANCHEITE + BARDAGE METALLIQUE (façade arrière)	12 500,00	12 500,00	
MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	86 200,00	86 200,00	
VENTILATION VMC (sous-sol)	8 500,00	8 500,00	
PLATRIERIE ISOLATION FAUX-PLAFONDS	10 500,00	10 500,00	
ELECTRICITE	14 000,00	14 000,00	
CHAUFFAGE (modif + complément)	6 000,00	6 000,00	
SANITAIRE	11 000,00	11 000,00	
CARRELAGE FAIENCE INTERIEURE	12 000,00	12 000,00	
PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE	19 500,00	11 500,00	8 000,00
SOL EXT COLLE DANS PASSAGE	7 000,00	7 000,00	
ASCENSEUR (sans cage en béton)	28 000,00	28 000,00	
CAGE ESCALIER METALLIQUE EXT (3 niveaux)	27 000,00	27 000,00	
ECHAFAUDAGE	2 500,00	2 500,00	
VRD RAMPE PMR et PARKING et CLOTURE RIGIDE	66 000,00	26 000,00	40 000,00
Montant total HT des travaux	409 700,00	361 700,00	48 000,00

Toutefois le maire informe qu'un réajustement de planning est nécessaire

Travaux H.T.	2017 → 2018	2018 → 2019	
Travaux	361 700 €		
Peintures		8000 €	
Parking		40 000 €	
Ravalement		110 000 €	
Réfection toiture		70 000 €	
TOTAL	361 700 €	228 000€	589 700 €

Le planning des travaux,

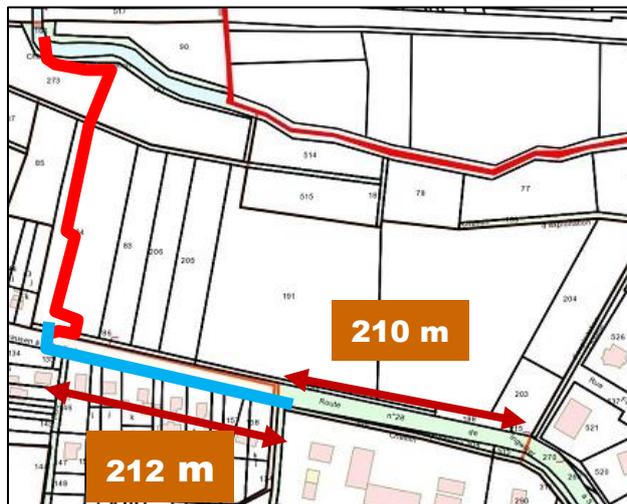
Le planning prévisionnel des travaux se présente comme suit :

- Début des travaux sur la maison des associations: fin 2017 (durée 8 mois)
- Début des travaux sur le parking : printemps 2019

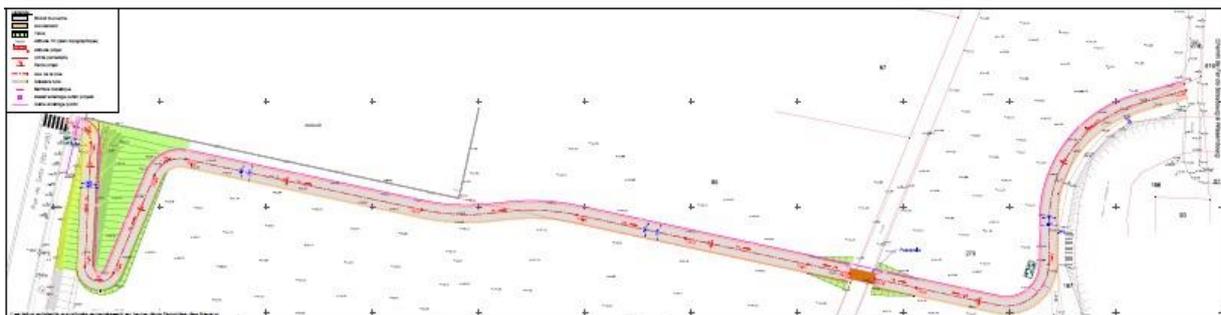
Circulations douces – lot n°5 : principes d'aménagement

Suite à la validation de la version n°3 en conseil municipal du 11 avril 2017, l'aménagement de la rue de Seltz a été étudié en commission Projets et travaux. Les principes d'aménagement de la version 3 sont rappelés en séance :

Vue d'ensemble



Partie hors rue de Seltz



La plus-value pour la mise en œuvre d'enrobés sur la totalité du lot n°5 est de 13.508 €HT par rapport à la version dans laquelle les virages sont en enrobés et le reste de l'itinéraire en bicouche

Le pont initialement prévu pour la traversée du cours d'eau sera remplacé par une buse économiquement moins onéreuse.

Le rapport de présentation « zone humide » a été transmis à la Ville. Il apparaît en conclusion que le projet d'aménagement d'une piste cyclable ne relève pas de la Loi sur l'eau si le franchissement du Schindelbach respecte les recommandations émises pour éviter deux rubriques du code de l'environnement, si jamais le Schindelbach est reconnu comme cours d'eau réglementaire par les services de l'état.

Les éléments de coût :

Travaux hors rue de Seltz

- Voie cyclo-piétonne : 76.341 € / 80.332 € avec enrobés
- Travaux complémentaires : 9.598 € (essentiellement des gaines pour l'éclairage)

- Plus-value pour mise en enrobés entière : 13.508 €

Travaux mise en forme rue de Seltz :

- Feu rouge : 22.000 €
- Trottoir en site propre : à évaluer €

Les principes d'aménagement de la rue de Seltz :



Il n'y aura pas de rehaussement de trottoirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la mise en place d'enrobé sur la totalité de l'itinéraire cyclable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins deux abstentions : Fabrice FISCHER et Céline GEFFROY)

- Approuve la consultation d'entreprises de travaux sur la base du schéma de principe d'aménagement de la rue de Seltz
- Approuve la consultation d'entreprises pour l'installation d'un feu rouge.

Mairie annexe Hohwiller : attribution des lots dans le cadre du marché travaux

Le conseil municipal du 11 avril a décidé de relancer sous forme de marché adapté certains lots déclarés infructueux. Pour rappel, l'analyse des offres se base sur les critères suivants : Valeur technique /60 et valeur prix/40.

Suite à la réception des offres et à la réunion de la CSO le 10 mai, il est proposé d'attribuer les lots suivants :

Lot N° 2 – Charpente – Bois – Zinguerie

Estimation MOE 6.600 € TTC	Cullmann/ Hohwiller
Valeur technique total/60	0
Prix des prestations Total/40	40
Montant acte d'engagement	8 106 €
NOTE FINALE	40
CLASSEMENT	1

Sylvie CULLMANN sort de la salle de Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur proposition de la commission de sélection des offres

Décide d'attribuer le lot n°2 - Charpente/Bois/Zinguerie à l'entreprise CULLMANN d'HOHWILLER.

Lot N° 3 – Menuiserie Extérieure Bois

Estimation MOE : 13 900,00 € TTC

Aucune offre n'ayant été réceptionnée, l'offre sera relancée par procédure adaptée.

Lot N° 4 – Plâtrerie – Isolation

Estimation MOE: 28900 € TTC	ERL Aménagement Lembach	CILIA Marckolsheim
Valeur technique total/60	54	60
Prix des prestations Total/40	40	33,49
Montant analysé	25 058,40€	29 932,80€
NOTE FINALE	94	93,49
CLASSEMENT	1	2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur proposition de la commission de sélection des offres

Décide d'attribuer le lot n°4- Plâtrerie/Isolation à l'entreprise ERL Aménagement de LEMBACH.

Lot N° 5 – Electricité-VMC

Estimation MOE: 26 000 € TTC	Laeuffer/ Soultz/Forêts	Messemer/ Soultz/Forêts
Valeur technique total/60	60	60
Prix des prestations Total/40	40	28.64
Montant analysé	19 023,60€	26 570,40€
NOTE FINALE	100	88.64
CLASSEMENT	1	2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Michèle CECCHINI), sur proposition de la commission de sélection des offres

Décide d'attribuer le lot n°5- Electricité /VMC à l'entreprise LAEUFFER de Soultz-sous-Forêts.

Lot N° 6 – Installation sanitaire

Estimation MOE: 6900 € TTC	Strohm/ Betschdorf	Thermo maintenance/ Trimbach	Laeuffer/ Lembach	Schoefolt/ Haguenau
Valeur technique total/60	54	54	42	60
Prix des prestations Total/40	34.43	35.73	40	34.34
Montant acte d'engagement	6104.14€	5709.6€	5254.80€	6121.20€
Montant analysé	6104,14€	5883,60€	5254,80€	6121,20€
NOTE FINALE	87,65	89,59	88	91,51
CLASSEMENT	4	2	3	1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sur proposition de la commission de sélection des offres

Décide d'attribuer le lot n°6- Installation sanitaire à l'entreprise SCHOEFOLT de Haguenau.

Lot N° 7 – Chauffage

Estimation MOE : 7400 € TTC	Laeuffer/ Soultz/Forêts
Valeur technique total/60	60
Prix des prestations Total/40	40
Montant analysé	6 208,80 €
NOTE FINALE	100
CLASSEMENT	1

Le Maire rappelle que suite au Conseil municipal du mois d'avril 2017, il a été demandé au maître d'œuvre de préciser que les modèles de radiateurs souhaités soient de deux catégories différentes : un modèle qualitatif pour la grande salle du rez-de-chaussée, et un modèle intermédiaire pour les autres salles.

Suite à cet ajustement une des deux entreprises qui avaient répondu initialement à la consultation n'a pas répondu à cette seconde sollicitation. Il est proposé que ce lot soit revu en commission de sélection des offres pour vérification.

Conseil municipal du 10 mai 2017- Compte-rendu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de soumettre le lot n°7 – Chauffage - à la Commission de sélection des offres.

Lot N° 8 – Chapes – Carrelage

Estimation MOE : 4100 € TTC	BERNECKER Lembach	DECK
Valeur technique total/60	30	30
Prix des prestations Total/40	40	37,58
Montant analysé	3972,72 €	4228,80 €
NOTE FINALE	70	67,58
CLASSEMENT	1	2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sur proposition de la commission de sélection des offres

Décide d'attribuer le lot n°8 - Chapes-Carrelages à l'entreprise BERNECKER de Lembach.

Lot N° 9 – Menuiserie intérieure

Estimation MOE : 16 800€ TTC	SCHALCK/ Niedermodern	Rohmer/ Durrenbach	Les Ateliers MAX/ Soultz/Forêts
Valeur technique total/60	60	54	0
Prix des prestations Total/40	36.3	34.13	0
Montant acte d'engagement	18 106,80€	19 376,4€	16 433,76€
Montant analysé		19 261,20 €	
NOTE FINALE	96.3	88.13	40
CLASSEMENT	1	2	3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sur proposition de la commission de sélection des offres

Décide d'attribuer le lot n°9- Menuiseries intérieures à l'entreprise SCHALCK de Niedermodern.

Lot N° 10 – Peintures

Estimation MOE: 8 500€ TTC	Décopeint Kilstett	SPS Peintures Furdenheim	Marmillod Lembach	LB Color Windstein
Valeur technique total/60	60	60	54	60
Prix des prestations Total/40	38.69	34.49	39.67	40
Montant acte d'engagement	6569€	7370,16€	6407,40€	6354,36€
Montant analysé	6570€			
NOTE FINALE	98,69	94.79	93.67	100
CLASSEMENT	2	4	3	1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sur proposition de la commission de sélection des offres

Décide d'attribuer le lot n°10- Peintures à l'entreprise LB Color de Windstein.

Jardins de la Saline : étude de faisabilité

Concernant l'implantation d'un espace couvert, le cabinet M2i a travaillé sur des scénarii d'implantation qui ont été présentés en séance du 8 mars 2017.

Cette étude de faisabilité sera poursuivie par la rédaction d'un programme de consultation d'architecture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Approuve la réalisation des études de faisabilité de l'espace couvert pour un montant de 3850 € HT
- Approuve la rédaction d'un programme de consultations d'architecte

3. URBANISME

Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain sur les biens susnommés :

- Propriété cadastrée : Section 37, n°442/102, sise 3 rue du Maire Frédéric Laeuffer d'une superficie de 612 m²
- Propriété cadastrée : Section 10, n°152 sise 32 rue de Seltz d'une superficie de 2943 m²
- Propriété cadastrée : Section 211/15, sise 12 rue de Betschdorf (Hohwiller) d'une superficie de 797 m²

4. AFFAIRES SCOLAIRES

Présentation du PEDT 2017/2018

Le PEDT de la Commune de Soultz-sous-Forêts arrive à échéance en été 2017.

Son objectif principal est l'épanouissement de l'enfant par le développement de pratiques culturelles en s'appuyant sur les infrastructures et les associations culturelles de la Ville.

L'inspection académique a informé la commune des trois possibilités existant :

- Simple reconduction du PEDT existant
- Nouveau PEDT
- Arrêt du PEDT

Le Maire précise que les situations entre les différentes communes de l'Outre-Forêt sont différentes. Certaines sont concernées par un renouvellement (Hatten, Betschdorf, Surbourg et Soultz-sous-Forêts), certaines n'ont pas de PEDT mais appliquent la dérogation des cours du mercredi reportés au samedi.

Pour la commune de Soultz-sous-Forêts, il est proposé une reconduction à l'identique pour les raisons suivantes :

- Nécessité de prendre le temps d'une construction collective (associations, parents d'élèves, équipe enseignante, Elus) pour retravailler le projet
- Positionnement du Collège de l'Outre-Forêt qui reste sur l'existant

La reconduction du PEDT existant implique le renouvellement de la demande de double dérogation

- choix du samedi pour ½ journée supplémentaire
- allongement de la journée d'un 1/4 d'heure deux fois par semaine

Les partenaires du projet sont les suivants :

Ecole de musique, Relais culturel de la Saline, Médiathèque, Association Pointe de Pieds, Club de Handball,.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur proposition de la commission Scolaire

- Approuve la reconduction du PEDT existant sur l'année scolaire 2017/2018
- Renouvelle la demande de double dérogation auprès des services de l'Education Nationale

5. PERSONNEL COMMUNAL

- **Ecole de musique : Avenants aux contrats d'enseignement artistique**

Suite à des modifications du nombre d'élèves la durée hebdomadaire de service d'un assistant d'enseignement artistique est à modifier

- Guitare : Alexis TEDDE- 8.25/20è (9 heures) moins 2 élèves à partir du 1^{er} avril

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la modification de durée hebdomadaire de service du contrat d'enseignement artistique
- Autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

- **Embauche de deux agents contractuels en besoin saisonnier**

Il est proposé de créer deux emplois saisonniers pour le fleurissement de la commune associée d'HOHWILLER :

- Un emploi de jardinier à 24/35^{ème} du 1^{er} mai au 30 juin 2017 et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2017, et de 20/35^{ème} du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017.
- Un emploi d'aide-jardinier (missions d'arrosage et d'entretien courant) à 4/35^{ème} du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017.

Les deux emplois relèvent du cadre C, agent de maîtrise (filiale technique) de la fonction publique territoriale, référence 1^{er} échelon, indice brut 353- indice majoré 329.

La déclaration de vacances de postes sera transmise au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un emploi de jardinier à 24/35^{ème} du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} octobre au 31 octobre et de 20/35^{ème} du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017
- Approuve la création d'un aide jardinier à 4/35^{ème} du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017
- Décide de déclarer les vacances de poste au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin

6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Subvention club de badminton

Deux joueurs de l'association Outre-forêt Badminton Club participeront aux championnats de France de Badminton à Dreux du 25 au 28 mai 2017. L'association sollicite la ville pour une subvention exceptionnelle.

Les dépenses sont estimées à 1022.01 € et se répartissent sur les postes suivants :

Déplacement :	393.01 €
Hébergement :	282 €
Restauration :	204 €
Inscription :	86 €
Volants :	57 €

Le Maire propose une participation communale de 10% des dépenses ; soit 102 €.
Certains membres du conseil municipal craignent de créer un précédent.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention (Fabrice FISCHER)

- Approuve la demande de subvention exceptionnelle du club de badminton
- Décide d'un montant de 102 € correspondant à 10% des dépenses.

7. DIVERS

Convention de partenariat entre la commune de Sultz-sous-Forêts/Hohwiller et le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer « Espace sans tabac »

La Ligue est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique, reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. La Ligue lutte dans 3 directions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage ; actions pour les malades et leurs proches ; recherche.

L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des villes pour participer à cette lutte contre le tabac.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société. Plus un produit disparaît de notre environnement, moins il est consommé. L'interdiction de fumer sur les plages françaises renforce cette dénormalisation.

Compte tenu de ce contexte, les parties se sont rapprochées pour convenir des modalités de mise en œuvre et du suivi de l'opération « Espace sans tabac ».

1. Les engagements de la Commune

La Commune s'engage à :

- interdire la consommation de tabac sur les aires de jeux pour enfants du Parc BRUEHL et devant l'école maternelle
- faire parvenir l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur lesdits espaces dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la présente convention
- faire figurer dans la communication de cette action la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue
- faire figurer dans la signalisation des Espaces sans tabac, la mention "Avec le soutien de La Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue.

2. Les engagements du Comité

Le Comité s'engage à :

- constituer un Comité pour le suivi avec la Mairie de l'opération « Espaces sans tabac »
- signaler à La Ligue l'absence de mise en place de l'interdiction.

De plus, la Ligue nationale contre le cancer s'engage à :

- faire figurer le nom de La Commune dans un répertoire recensant les villes et les plages sans tabac
- assurer une communication autour de l'opération « Espaces sans tabac ».

Des panneaux d'information réalisés par l'association seront mis en place aux lieux mentionnés dans la convention. Deux types de panneaux existent : Panneau label « espace sans tabac » format A4 et panneau pédagogique format A2

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la convention avec le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer « Espace sans tabac »
- Autorise le Maire à signer
- Approuve l'installation de panneaux (format à définir) sur les aires de jeux enfants du Parc BRUEHL et devant l'école maternelle

POINT 8 : DIVERS

- **Prochaines informations et communications**
- **Prochaines réunions et manifestations**

12.05.2017

- Balkan Pulse/ Lolomis (musique) à 20h30 à la Saline

14.05.2017

- Fête de la Paroisse Protestante avec concert de René Egles à la Saline

16.05.2017

- Conférence médicale proposée par la MSA

20.05.2017

- Journée citoyenne

- Spectacle de l'Assaline « La bonne adresse » à 20h30 à la Saline

21.05.2017

- Tout'Art à la saline

- Spectacle de l'Assaline « La bonne adresse » à 17h à la Saline

24.05.2017

- Herbswind à la Saline

7.06.2017

- Conseil municipal à 20h15

La séance est clôturée par le Maire à 22 heures.

Diffusion d'un courrier de l'association Heron et le collectif anti-amiante à Niederbronn-les-Bains : grande manifestation le 13 mai à la gare de Reichshoffen.